

## COMpte-REndU DU CONSEIL SYNDICAL DU MARDI 10 DECEMBRE 2024

## Mairie d'Isserteaux 9h30

**2<sup>ème</sup> réunion : le quorum n'étant pas été atteint lors de la convocation du 22 novembre 2024 pour la réunion du 5 décembre 2024, le conseil syndical a été convoqué une nouvelle fois.**

Mme PLOS Josiane (Montmorin), BRIQUET Monique (Isserteaux) et Mrs PELLETIER François (Montmorin), BATISSON Jean-Claude, BOURDOULEIX Roger, CHARBONNEL Dominique, MEURINE Daniel (Isserteaux)

Excusés : BUSSERON Alexandre, CLOUVEL Céline, GRUET Maïté, GUILLAUME Gérard, NEDONCELLE Claude, PAYSAC Agathe, PIREYRE Éric, PODEVIN Marc

Absents : CHEVARIN Damien

Secrétaire de séance : BOURDOULEIX Roger

- **Approbation de la séance du 02/07/2024**

Le dernier compte-rendu du 2 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

- **Rentrée scolaire 2024/2025 et prévisions rentrée 2025/26**

Madame la Présidente fait part des effectifs scolaires à la rentrée de septembre 2024 :

École d'Isserteaux					École de Montmorin			
TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
4*	9	6	11	7	11	12	10	9
<b>Total : 37 élèves</b> <b>Dont *4 tps en janvier et février 2025</b>					<b>Total : 42 élèves</b> <b>+ 2 élèves attendus en mars 2025 soit 44 élèves</b>			

Madame la Présidente annonce les effectifs prévisionnels 2025/2026 avec 2 entrées nouvelles annoncées depuis le dernier conseil d'école :

École d'Isserteaux					École de Montmorin			
TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
6	11	9	6	11	7	12	12	10
<b>Total : 43 élèves</b>					<b>Total : 41 élèves</b>			

Ces chiffres sont communiqués à l'inspection académique pour le 10 décembre 2024 avec une interrogation quant au devenir de la structure pédagogique pour la rentrée 2025 compte-tenu des effectifs et de l'annonce de 4000 postes d'enseignants à suspendre au niveau national.

En ce sens, un message est diffusé sur les sites internet des mairies d'Isserteaux et de Montmorin, sur les réseaux sociaux ainsi que sur l'application iliwap pour répertorier les futurs élèves.

Concernant le personnel du S.I.M.I, Mme la Présidente informe plusieurs mouvements :

- L'embauche de Cyrielle Dichampt en remplacement de Delphine Dias partie pour un temps plein,
- L'arrivée de Valérie Chiesa-Mally depuis début octobre, en remplacement temporaire de Véronique Ledourner.

Suite à plusieurs arrêts de courte durée des agents du SIMI, le personnel de Montmorin ainsi qu' Annie Reynard sont venus en renfort sur l'école d'Isserteaux. Merci à nos agents adaptables et merci également à Roger Bourdouleix pour l'accompagnement au bus.

Au niveau de la garderie, il est constaté que les horaires d'ouverture et de fermeture correspondent aux besoins des familles.

Il est rappelé qu'il est interdit aux agents d'ouvrir avant 7 heures le matin. Pour information, beaucoup d'enfants sont présents à la garderie à Montmorin (+342 heures de janvier à octobre par rapport à 2023).

- **Bilan dispositif « cantine à 1€ » et conséquences sur les règlements des familles**

-

La mise en place du dispositif « cantine à 1 € » au 01/09/2023 a eu des conséquences positives puisqu'aucun impayé n'est constaté de la part des familles depuis cette date.

Un tiers des familles bénéficie de ce nouveau dispositif soit un remboursement d'environ 3800 € de la part de l'Etat tous les 4 mois.

Madame la Présidente informe également des difficultés d'approvisionnement des cantines en produit de volaille suite à la restructuration de Sedivol. De nouvelles sources d'approvisionnement sont à l'étude pour janvier 2025 notamment avec la rencontre d'Auvergne Bio Distribution, plate-forme de distribution regroupant plusieurs producteurs bio locaux.

- **Admissions en non valeurs**

-

Madame la Présidente expose que le Comptable public, malgré toutes les dispositions légales utilisées pour recouvrer les fonds, n'a pu procéder au recouvrement de certaines sommes concernant des cantines et des garderies scolaires d'années antérieures.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeur de ces pièces pour un montant total de 1116.67 €. L'assemblée décide de l'admission en non-valeur à l'unanimité.

- **Risque Prévoyance et Centre de Gestion 63**

La Présidente rappelle :

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 et le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 ont redéfini la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents. Les contours de ce financement sont précisés sur un montant minimum de participation obligatoire de l'employeur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 de 7€ mensuels par agent et un socle, par le biais d'une convention de participation ou la labellisation de contrats individuels.

C'est ainsi que le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme a lancé une procédure de mise en concurrence et qu'à l'issue de celle-ci, il a été fait le choix de souscrire auprès du groupement Alternative Courtage / Territoria Mutuelle. Les collectivités et établissements publics peuvent désormais se rattacher à cette convention de participation sur délibération de leur assemblée délibérante.

Ce contrat proposé par le Centre de Gestion propose un taux de cotisation de 2.38% et couvre l'incapacité temporaire de travail, l'invalidité permanente avec un maintien de salaire à 90% du traitement indiciaire net.

Les élus évoquent des taux de cotisation inférieurs de la part d'autres organismes tel que Groupama avec 1.96 %.

Les membres du conseil décident de valider la participation financière à hauteur de 7 € brut mensuel par agent pour le risque « Prévoyance » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Le choix du contrat souscrit est reporté au prochain conseil dans l'attente du retour détaillé des propositions de Groupama.

- **Questions diverses**

-

Madame la Présidente informe que de nombreuses questions des parents délégués ont été posées lors du dernier conseil d'école concernant le fonctionnement du SIMI.

Des réponses ont été apportées de la façon la plus transparente possible. Il a été également rappelé que les parents

peuvent interroger le SIMI par mail ou venir au bureau du SIMI les mardi sur rendez-vous.

A noter que le secrétariat du SIMI fonctionne seulement 9 heures par semaine, la charge administrative est parfois difficile à assurer. Exemple de travail inutile et qui prend du temps : relancer les familles afin d'obtenir les documents demandés. Lors du dernier conseil, plus de 15 familles n'étaient pas à jour du renvoi de documents malgré des relances.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h30.

Josiane PLOS	Roger BOURDOULEIX	Céline CLOUVEL	Maité GRUET
Gérard GUILLAUME	Jean-Claude BATISSON	Monique BRIQUET	Dominique CHARBONNEL
Alexandre BUSSERON	Claude NEDONCELLE	Damien CHEVARIN	Daniel MEURINE
Agathe PAYSAC	Éric PIREYRE	François PELLETIER	Marc PODEVIN